

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du MARDI 25 Juin 1793, 1an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Juillet prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 9 juin.

QUOIQUE l'armée autrichienne soit déjà supérieure à celle des François, l'on ne discontinue pas de faire les plus grands préparatifs. Mille paysans sont occupés chaque jour au camp autrichien, entre le couvent de Hambac & le village de Zeilkammer. On fait des fossés, on détourne les eaux des rivières; les vignes, les champs même couverts de bleds, rien n'est épargné pour ces travaux. De l'autre côté du Rhin, on coupe des forêts entières pour faire des retranchemens; les fossés que l'on creuse sont très-profonds; on les couvre de branchages & de feuilles.

Une canonnade très-vive eut lieu le 4 de ce mois au soir, des batteries de Hornheim & des environs; elle a duré presque toute la matinée du 5; le feu étoit dirigé sur trois bateaux François chargés de troupes, de munitions de guerre & de bouche, & allant dans une petite île. Les François ripostèrent avec vigueur. Vers la pointe du jour, les Allemands réussirent à déloger les François d'une île du Rhin: on se battit avec intrépidité; la perte fut considérable de part & d'autre; l'île fut abandonnée, & on a laissé les morts & même les blessés. Les François n'occupent plus qu'une seule île; c'est la plus extrême vers la pointe.

De Mannheim, le 16 juin.

Hier avant midi sont arrivés ici deux bataillons de troupes fraîches de la Bavière, l'un du régiment Morawitzky, l'autre de celui de Preysing. Chaque bataillon a ses pièces de campagne, & le nombre ordinaire de chariots de munition, de bagage, &c.

On vient d'apprendre qu'il y a 17 chevaux de poste d'arrétés de Neustadt à Oppenheim destinés pour le duc de Brunswick, parce que ce prince veut être présent au siège de Mayence qui doit commencer cette nuit. — Les troupes impériales nouvellement arrivées dans les environs de Mayence, ont reçu ordre de se rendre dans les Pays-Bas.

FRANCE.

De Paris, le 25 juin.

On nous assure que Marie-Antoinette & son fils descendent au jardin depuis trois jours; qu'ils y jouissent de la promenade, & d'une sorte d'aisance qu'ils ne connoissent plus depuis neuf mois. On a fait donner à l'enfant une quantité de joujoux de son âge; ils ne dédommagent pas, mais ils remplacent ceux de sa grandeur passée.

L'on a délibéré, dans une des dernières séances de la société des Jacobins, sur les causes des déchiremens qu'éprouve la république: un membre a cru en saisir les principales dans l'état d'instabilité où les prêtres constitutionnels voyoient leurs revenus: afin donc de les gagner au nouvel ordre de choses, il a cru que le plus sûr moyen étoit de déclarer la dépense du culte une dette sacrée de l'état; car les prêtres, a-t-il ajouté, seront toujours du parti de l'argent. La motion, vivement appuyée, a passé à l'unanimité.

Quelques lettres de Bruxelles, recueillies dans les journaux allemands, annoncent que Condé continue à se défendre, & soutient avec vigueur le feu des ennemis. Le commandant profita le 6 d'un vent favorable pour faire monter un ballon: mais celui-ci, parvenu à une certaine hauteur, le vent changea, & au lieu de tomber sur le territoire François, il descendit dans le voisinage de Valenciennes sur celui de l'armée autrichienne. Il y avoit une petite boîte attachée, avec une inscription portant que celui qui la trouveroit, est prié de faire parvenir à leurs adresses les lettres y contenues. Ces lettres étoient adressées au général en chef de l'armée Française, aux commissaires de la convention nationale, &c. Les personnes qui trouverent ces dépêches les portèrent au prince de Cobourg. On en ignore le contenu.

Un détachement de l'armée de la Moselle, qui a combattu à Arlon, est revenu à Thionville, & a été reçu par la garnison, les corps administratifs & douze jeunes filles vêtues de blanc, qui ont posé sur la tête du général Laage une

couronne civique, surmontée du bonnet de la liberté. Ce général a répondu avec autant de modestie que de sensibilité aux complimens qui lui ont été adressés, & a fait les plus grands éloges des soldats : l'après-dîner il y a eu bal public à l'hôtel commun.

On écrit de Perpignan que Bellegarde est encore bombardé & canonné : vingt bouches à feu tonnent sur ce fort plusieurs fois par minute; cependant la garnison républicaine demeure toujours inébranlable, elle riposte même avec vigueur; nos braves canonniers ont détruit la batterie espagnole qui portoit avec plus d'avantage, & qui avoit déjà fait tomber quelques pans de muraille de Fortain, ou petit fort avancé du côté de l'Espagne : c'est de ce côté que les assaillans ont voulu tenter un moment l'escalade; mais ils ont été repoussés avec une perte très-considérable. Les déserteurs assurent que c'est pour enlever les cadavres que l'ennemi demanda l'armistice qui eut lieu dernièrement.

Les journaux de Marseille du 15 juin, ne disent rien de précis sur les mesures auxquelles ont donné lieu les nouvelles de Paris des premiers jours du mois; mais l'on a reçu par des voix particulières une copie d'un manifeste intitulé : *Marseille, aux Républicains François*, signé par les membres composant le comité général des 32 sections de cette ville; la voici :

« Vous connoissez les dangers que cour la chose publique; ils sont tels, qu'il faut voler & mourir au champ d'honneur, ou nous voir égorgés dans nos foyers. Il faut sauver la république, ou périr avec elle, caresser l'anarchie ou la détruire. Il faut reprendre notre place parmi les nations, ou nous ranger après les esclaves de l'Asie ou les hordes sauvages.

Lorsque la représentation nationale est dissoute, en perdant son intégrité; lorsque les départemens, dont les mandataires sont oïeulement détenus, se regardent avec raison comme non-représentés; lorsque la majesté du peuple est violée par les attentats commis envers ses ambassadeurs; lorsque la faction qui veut un roi maîtrise insolemment cette ville corrompue qui nous brave, il n'y a plus de milieu. La honte ou l'esclavage, ou volons à Paris.

Si vous mettez à délibérer sur le mal le tems précieux qu'il faut employer à porter le dernier remède, c'en est fait de la patrie, de la liberté, de l'honneur françois, de vous, de vos épouses & de vos enfans. Il n'est plus de fortune publique ni particulière; vous perdrez quatre années de peine, de soins, de travaux, de veilles, de combats & de torrens de sang versé pour la plus belle des causes.

Vous les perdrez sans ressource, & c'est une vile poignée de factieux qui tue la liberté de plus de vingt-cinq millions d'hommes.

Dans cet état de crise & d'agitation, une voix se fait entendre du centre & des extrémités de la république; elle proclame que la nation est debout pour vaincre ou pour s'enfuir.

Elle est debout, marchons, vous dit Marseille, qui sans doute a des grands droits à votre confiance & au maintien de cette révolution dont elle donna l'exemple. Voici le dernier usage qu'elle veut faire du courage de la parole, pour manifester ses grandes résolutions & ses mesures décisives. Loin d'un peuple armé, d'une nation de guerriers qui n'attendent que le signal du combat, le vain appareil des mots; c'est le courage des actions qu'il nous faut.

Frappons, & que les François, taxés depuis long-tems d'être frivoles, prouvent à l'univers que, s'ils le font soas

les rois, ils sont redevenus fiers, terribles comme les Gaulois & les Francs de qui ils s'honorent de descendre.

Républicains, hommes de tous les pays, qui voulez la liberté & qui détestez la licence, qui abhorrez la royauté, qui voulez maintenir la république une & indivisible, joignez-vous aux Marseillois qui expriment le vœu déjà émis par un grand nombre de départemens.

Ils reconnoissent que la situation actuelle & politique de Paris, vaut une déclaration de guerre à toute la république.

Ils en accusent, & vous dénoncent comme coupables de tous les désordres qui affligent la France, Philippe d'Orléans & sa faction, le monstre trépané qui lui vend ses hurlemens, & dont le nom souilleroit cet écrit, l'autre des Jacobins de Paris, les factieux & les intrigans qui sont répandus & qui s'agitent dans toute la république. Marseille les signale comme des ennemis publics qui ont voulu nous conduire sur le bord du précipice, pour adultérer leur anarchie monstrueuse & calculée, avec un roi de leur création... Et ce roi seroit l'homme le plus corrompu de son siècle, un homme perdu de dettes, riche d'opprobre, de crapule & de lâcheté. L'homme qu'un vertueux citoyen ne voudroit pas admettre au nombre de ses valets, & que ceux-ci repousseroient, l'homme enfin que nos murs recèlent, & dont nous voulons la punition également prompte & sévère.

Nous vous invitons à signer avec nous la juste & indispensable confédération que nous proposons pour le salut public, & pour laver tant d'injures.

En conséquence, Marseille déclare qu'elle est dans un état légal de rébellion à l'oppression, & qu'elle s'autorise, par la loi du salut public, à faire la guerre aux factieux;

Qu'elle ne peut reconnoître désormais dans la convention, dont l'intégralité est violée, la représentation nationale, & qu'à l'époque seulement où les mandataires du peuple, rendus à leurs fonctions, voteront librement, la nation lui obéira avec confiance & soumission;

Que le trône de l'anarchie s'est élevé sur les débris sanglans de celui que vous avez justement renversé, & que la tyrannie est détestable, en raison de la perversité & de l'exercice de corruption de ceux qui veulent l'exercer;

Que les factieux sont déjà parvenus à dissoudre la convention nationale en la syocant, en portant dans son sein la désorganisation, le désordre, la folle témérité, & que le peuple françois ne peut regarder les actes émanés de la portion des représentans qui occupent encore leurs places, que comme autant de preuves de la contrainte exercée sur eux par la perfidie & la scélératesse des autres;

Que l'emprisonnement d'un grand nombre de députés & de gillateurs est un attentat prouvé par le délire du crime; que l'attentat que la postérité auroit peine à croire, s'il ne lui parvenoit avec la preuve de la vengeance éclatante que nous jurons d'en tirer, & que vous viendrez obtenir avec nous;

Que les gens de bien que Paris renferme encore dans son sein sont invités à seconder, autant qu'il sera en leur pouvoir, les efforts coalisés que nous allons faire pour le salut commun, & laisser retomber sur la tête des factieux tout le poids de la responsabilité, que nous déclarons encourue par leurs forfaits;

Que la faction dominatrice à Paris a réduit la république à porter dans cette ville, trop long-tems impérialisée & abusée, la force armée qui est la dernière raison du peuple souverain, en déclarant que la destination des forces confédérées, sous les ordres & par le vœu des départemens, est de faire une guerre à mort contre ceux qui voulaient la diriger dans notre sein, déchiré par leurs mains criminelles.

Que tout homme en état de porter les armes, est soumis au nom de la loi, de l'intérêt général, de son intérêt individuel & de l'humanité, de venir renforcer la digue que nous allons opposer au torrent dévastateur, si chaque citoyen ne veut être entraîné dans l'abîme que les anarchistes & les infâmes déprédateurs nous ont préparé;

Qu'en arrêtant une levée d'hommes en nombre déterminé, prêts à se réunir en masse pour opérer l'anéantissement des factions dans leur repaire, les Marseillois, qui veulent terminer la révolution qu'ils commencent, & propager l'exemple qu'ils viennent de donner, appellent à eux tous les citoyens jaloux de bien mériter du genre humain... Ils ne prennent cette espèce d'initiative qu'attendu l'urgence, en soumettant leurs mesures à l'examen & à l'approbation de tous les membres du souverain, & sans prétendre mettre des bornes au zèle des généreux défenseurs de la patrie, qui voudront spontanément renforcer la pluralité de la liberté. Ils espèrent qu'elle grossira sur son passage, & s'accroîtra de tous les citoyens jaloux d'opérer le bien.

Que sur les drapeaux de cette armée, les soldats de la patrie liront le complément de toute bonne loi, république une & indivisible, respect aux personnes & aux propriétés; paroles consolantes déjà gravées dans leurs cœurs;

Que nous appelons à Dieu & à nos armes des attentats commis envers l'intégrité de la représentation nationale, des atteintes portées à la liberté individuelle de nos députés extraordinaires, des complots liberticides dont un miracle de la Providence nous a préservés, & dont Marseille poursuit les complices qui s'étoient chargés de cette horrible exécution dans ses murs. Un tribunal populaire, auquel elle doit son existence imposante & paisible, instruit le procès des conjurés, malgré les obstacles dont on a voulu l'entourer. Investi de la confiance du peuple, & rempli par elle, la plus impérieuse des loix, celle des circonstances, détermine son activité; & loin que le peuple de Marseille puisse être regardé comme réfractaire à la loi, en étant de son glaive pour frapper les coupables, il accomplit le premier des devoirs sociaux, qui est la distribution de la justice la plus prompte.

Ainsi la ville de Marseille joint aux motifs tirés du salut commun de la république, qui légitime sa détermination, l'imposition des griefs particuliers qui la touchent, & la nécessité où elle est d'imposer silence à ses calomniateurs, qui, déshonorés de n'avoir pu allumer parai nous le flambeau de la discorde, osent le présenter à la convention nationale comme la lumière de la vérité.

Républicains, le signal est donné, les momens sont précieux & les mesures décisives. Marchons: que la loi entre avec nous dans Paris! & si vous en ignorez les chemins, suivez la trace du sang de vos frères, elle vous conduira jusqu'aux pieds de ses murs, où sont partis les féroces homicides, les complots sanguinaires & l'agiotage devorant, source de notre misère.

Là, vous rendrez la liberté aux bons citoyens, la dignité à la représentation nationale... Les scélérats disparaîtront, & la république sera sauvée.

Délibéré au comité général des 32 sections de Marseille, le 12 juin 1793, l'an 2^e de la république française.

(Signés) Peloux, président; Castelanet & Pinavel, secrétaires.

Le 16, tous les corps administratifs ont prêté le serment exprimé dans ce manifeste.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 22 juin.

La section des Arcis a fait lecture de l'arrêté suivant: « L'Assemblée générale de la section des Arcis, après avoir

entendu la lecture d'une lettre adressée au citoyen Plajpin, Juge de Paix de cette section, écrite par le maire de Pampon, & datée de Rennes le 18 juin, de laquelle il résulte que tous les départemens de la ci-devant province de Bretagne, & vingt autres, doivent se réunir à Rennes le 30 du courant, pour aviser aux moyens de sauver la chose publique, selon eux, en marchant sur Paris, l'Assemblée arrête que le conseil-général sera invité de nommer de bons patriotes pour commissaires, à l'effet d'aller tirer de l'erreur tous nos frères rassemblés à Rennes le 3 du courant, & de faire donner à ces commissaires une commission signée du pouvoir exécutif.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois).

N. B. Nous avons annoncé la suite des réflexions de Réalé sur la levée de l'emprunt d'un milliard; la voici: « Depuis le décret du 20 mai, dit ce député, la convention a adopté deux mesures propres à accélérer la rentrée des assignats; savoir: la vente des annuités ou obligations nationales, & la prime accordée aux acquéreurs de biens nationaux qui anticiperoient leurs paiemens. — Enfin, une troisième mesure est de presser la rentrée des contributions arriérées, & de faire solder le *débet* des comptables. — De ces observations, je suis loin de conclure qu'il faille renoncer à l'emprunt forcé d'un milliard: je le crois nécessaire, soit pour subvenir aux frais de la guerre, soit pour prévenir de nouvelles émissions d'assignats; mais je pense que dans le mode d'exécution on doit rejeter tout moyen forcé qui, en opérant un déplacement subit d'un milliard, occasionneroit une grande secousse dans le commerce, & paralyseroit les travaux de la classe indigente. On doit peu s'inquiéter si le mode qu'on adoptera produira d'un premier jet la totalité d'un milliard; il faut sur-tout qu'il soit juste & possible: il sera toujours facile de compléter cet emprunt par un rôle additionnel au premier, qui seroit mis en recouvrement l'année prochaine ».

Séance du lundi 24 juin.

N. B. Les discours prononcés hier au nom des autorités constituées, des sociétés populaires & de tous les citoyens de Paris, seront imprimés & envoyés, ainsi que le procès-verbal de la séance du 22, aux départemens & aux armées.

La municipalité de Gaillon, dans le département de l'Eure; les conseils-généraux des départemens des Landes, de l'Aisne, de Loir & Cher & de la Haute-Vienne, expriment leur adhésion à toutes les mesures prises par la convention. — Treize communes du district de Pontaudemer déclarent que les arrêtés du département de l'Eure sont des attentats à l'unité de la république. Un membre demande que les administrateurs de ce département soient mis hors de la loi. Sur la proposition de Thuriot, la convention charge le conseil exécutif de prendre des mesures pour que, dans la ville d'Evreux, force reste à la loi; elle suspend & mande à sa barre les juges du tribunal criminel du département de l'Eure & ceux du tribunal du district d'Evreux.

D'après un état envoyé par les administrateurs de police, le nombre des individus détenus dans les diverses prisons de Paris, s'éleve à 1393: 45 sont à la mairie, y compris Brissot.

Le général Custine écrit de Lille, en date du 21 de ce mois, qu'un sous-lieutenant, nommé *Thouvenot*, fait prisonnier à Tirmont par les Autrichiens, ayant pris la fuite, & étant revenu à l'armée, il a cru, pour ne pas compromettre la loyauté française, devoir renvoyer cet officier à l'ennemi, sous bonne & sûre garde. — Malgré les réclamations de quelques membres, la convention décrète qu'elle approuve la conduite de Custine dans cette circonstance.

La citoyenne Bourbon, détenue à Marseille, écrit que le tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, après lui avoir fait subir un long interrogatoire, ayant reconnu pleinement son innocence, la liberté doit lui être rendue; elle demande qu'au moins l'on fasse lever les scellés apposés chez elle & chez son secrétaire. — La convention ordonne que ces scellés seront levés en présence de deux de ses membres.

Les citoyens Gauthier & Tardif, émissaires des départemens du Jura & de Rhône & Loire, ont été arrêtés à Limoges: ils ont coloré leurs démarches sous le prétexte d'affaires personnelles; cependant on les a trouvés porteurs de plusieurs exemplaires de proclamations, & d'une liste des départemens qu'ils étoient chargés de parcourir. La société populaire vouloit que ces deux agens restassent en arrestation; mais l'assemblée générale des autorités constituées les a congédiés, en leur témoignant tout le mépris dont ils étoient dignes. Ces faits sont consignés dans un procès-verbal de l'administration du département de la Haute-Vienne.

La société populaire de Sainte-Foix, département de la Gironde, proteste contre les arrêtés & circulaires du comité de salut public institué à Bordeaux.

Deux députés extraordinaires de Toulouse viennent dénoncer les autorités constituées de cette ville, pour avoir emprisonné les meilleurs patriotes, menacé d'arrestation les représentans-députés, ordonné l'envoi à Paris d'une force armée, à la tête de laquelle est un aristocrate, déclaré qu'elles ne connoissent la convention depuis le 2 juin; & enfin pour avoir envoyé dans les départemens voisins des agens chargés d'y prêcher le fédéralisme. — Un membre ayant donné lecture d'un procès-verbal qui constate presque tous les faits annoncés par les deux députés extraordinaires, la convention décrète que le maire de Toulouse, le directeur de la poste aux lettres, le commandant de la garde soldée, le président de l'administration du département, & plusieurs membres du district sont suspendus de leurs fonctions; ils seront traduits à la barre; le procureur-général-syndic pourvoira à leur remplacement provisoire; la garde soldée de Toulouse, tant à pied qu'à cheval, sera envoyée aux frontières des Pyrénées.

Sur la proposition de Lacroix, on décrète ensuite que les membres de la convention, absens par congés ou missions, & rappelés à leur poste, seront tenus de se rendre sous huitain; faute de quoi, ils seront déclarés avoir abdiqué volontairement leurs fonctions, & remplacés par leurs suppléans. Le comité des inspecteurs de la salle est chargé de faire demain un rapport sur les membres notés comme absens dans les deux derniers appels nominaux, afin qu'on sache quels sont ceux qui doivent être remplacés.

Trois administrateurs du départemens de l'Eure viennent offrir rétractation, relativement aux arrêtés pris par cette administration.

Le procureur-général-syndic de l'Eure, mandé à la barre, fait annoncer qu'il est prêt à comparoître. — La convention le renvoie, ainsi que les trois administrateurs, pardevant le comité de sûreté générale.

Les patriotes éprouvent de grandes persécutions dans les départemens du Midi; pour les faire cesser, ou du moins pour en prévenir les suites, le comité de salut public propose un projet de décret qui est adopté, & dont voici les principales dispositions:

1°. Les patriotes de Tarascon, d'Aix & de plusieurs autres

lieux des Bouches-du-Rhône, sont mis sous la sauve-garde de la loi & la loyauté des bons citoyens: les administrateurs & autres qui les ont fait arrêter, sont responsables personnellement de ces actes arbitraires.

2°. Bazire & Rovere, membres de la convention, se rendront dans le département des Bouches-du-Rhône & autres départemens du Midi; ils prendront toutes les mesures qu'exigeront les circonstances, & en rendront compte à la convention nationale.

3°. Le comité de division présentera demain un rapport sur l'établissement d'un département à Avignon, avec la dénomination de *département de Vaucluse*.

Nous avons omis de dire, en rendant compte de la séance précédente, que les administrateurs du district de Gannat, signataires de l'adresse en faveur de Brissot, seront traduits à la barre: aujourd'hui la convention décrète que le siege du district de Gannat sera transféré provisoirement à Saint-Paurcain.

Ducos annonce qu'il a remis au président une lettre de Vergniaux, qui demande le rapport du décret rendu hier, contre les députés détenus, en observant que cette nouvelle rigueur ne peut être raisonnablement motivée. — Cette annonce excite de vifs débats. — Simon dit qu'on a tenté d'enlever Genfonné.

Amar monte à la tribune, il justifie le décret d'hier, en donnant lecture d'un procès-verbal contenant le fait qui suit: Hier, 23 juin, Pétion sortit, accompagné de son gendarme; il se rendit chez Mazuyer, rue S. Honoré, n°. 238, & dina chez une citoyenne dans la même maison. Vers les six heures, le gendarme voyant la citoyenne, lui témoigna des inquiétudes; elle lui répondit que *Pétion étoit un honnête homme, & que s'il avoit à faire quelque sottise, ce ne seroit pas chez elle*. Mazuyer parut ensuite; le gendarme lui demanda des nouvelles de Pétion; Mazuyer dit qu'il n'alloit pas tarder de venir. Enfin, quelque tems après, Mazuyer passa encore devant le gendarme, & lui dit: *quoi! vous êtes-là? Pétion est parti*. — Tel est l'historique de l'évasion de ce membre détenu. Amar annonce encore que Lanjuinais a disparu hier sur les trois heures de l'après-midi. — Le rapporteur propose de faire garder séparément, dans une maison nationale les membres détenus, & de décréter d'arrestation Mazuyer, prévenu d'avoir favorisé l'évasion de Pétion. — On applaudit vivement à ce projet.

On fait lecture d'une lettre de l'un des membres détenus, en voici le contenu: « Le décret qui ordonne que nous ne pourrions sortir, ni communiquer avec qui que ce soit, m'a été notifié par un officier de paix; je déclare protester contre ce nouvel acte de tyrannie ».

Signé CHARLES-AMBROISE BERTRAND.

Offelin dit que le maison de la citoyenne où Pétion s'est rendu hier, paroissant être le foyer des conjurations, il seroit utile de mander la citoyenne à la barre. — Ducos représente que le projet d'Amar est inutile, injurieux pour la convention & vexatoire pour les détenus. On l'interrompt; il dit: « Ce n'est pas pour les détenus que je parle, vous avez assez fait pour leur gloire, c'est pour la gloire de la convention que je demande la parole, c'est pour présenter des moyens d'éteindre tous les troubles ». (La guillotine les éteindra, dit un membre). Ducos demande que le comité de salut public fasse demain le rapport sur les détenus.

(Nous reviendrons demain sur cette discussion).